Terre des hommes
Aide à l'enfance.

Planification successorale

Établie la 29 mars 2024

Saisie de ma situation actuelle

Droit successoral suisse

Le droit successoral est régi par le Code civil suisse et détermine qui sont les héritiers légaux et les parts auxquels ils ont droit. Les descendants, le (la) conjoint(e) et le (la) partenaire enregistré(e) bénéficient d'une protection partielle obligatoire ; ce sont les héritiers réservataires. Cette part obligatoire doit être prise en compte.
Si une personne n'établit pas de testament, sa succession revient aux parents les plus proches, ou, à défaut, aux cousins, cousines et à leurs descendants. S'il n'y a pas d'héritiers légaux, la succession revient à l'État.
La rédaction d'un testament vous donne la possibilité de disposer librement de la quotité disponible, c'est-à-dire la part de la succession restante après répartition des parts obligatoires aux héritiers réservataires. Vous pouvez octroyer cette quotité disponible aux personnes ou à des organisations de votre choix. Quiconque n'a pas d'héritiers réservataires peut décider de l'attribution de l'ensemble de ses biens dans un testament.
L'évaluation de votre situation ci-après vous permet facilement d'avoir un aperçu rapide de la répartition de votre succession, en l'absence de testament. Elle vous permet aussi de connaitre la quotité disponible si vous rédigez un testament.

Remarques préalables

Le calcul établi dans les pages suivantes selon votre situation personnelle familiale, ne tient pas compte des contrats de mariage ou de succession.
Si vous avez conclu un contrat de mariage ou de succession, un testament ou d'autres arrangements, nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'un spécialiste.

Situation familiale

Les groupes d'héritiers légaux suivants sont existants :

- **Aucune des personnes proches selon la liste sélective est vivante.**

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Route des Plaines-du-Loup 55, CH-1018 Lausanne
T +41 58 611 06 66, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, CCP: 10-11504-8

Büro Deutschschweiz
Limmatstrasse 111, CH-8005 Zürich
T +41 58 611 07 40, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, PCK: 10-11504-8

www.tdh.org
www.facebook.com/www.tdh.org
www.twitter.com/tdh_org
www.instagram.com/tdh_org

Évaluation parts héréditaires à partir de 2023

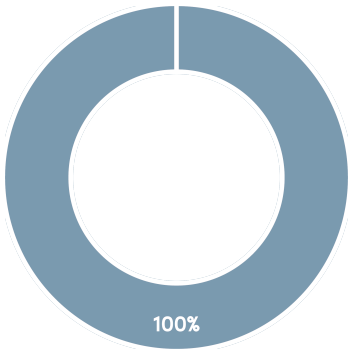
Résultat de la répartition successorale

L'aperçu vous montre qui hérite de votre masse successorale et dans quelles proportions.

Colonne de gauche: La colonne de gauche présente la situation d'une succession légale, c'est-à-dire la succession lorsqu'aucune règlementation a été mise en place (pas de testament, pas de pacte successoral, pas de contrat de mariage).

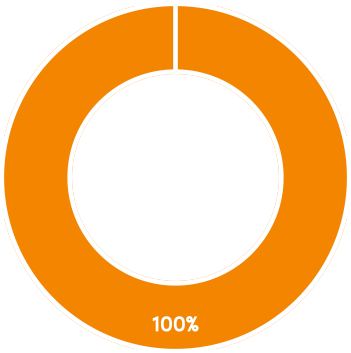
Colonne de droite: La colonne de droite montre quels héritiers ont droit à une réserve (dite part réservataire qui constitue le pourcentage minimal de la masse successorale qu'un héritier réservataire recevra) et à quel montant s'élève la quotité disponible que vous pouvez répartir librement par testament. La quotité disponible représente la marge de manœuvre dont vous disposez dans l'établissement de votre testament.

Succession légale



100%	Canton et/ou commune
0%	Librement disponible

Parts réservataires / Quotité disponible



0%	Canton et/ou commune
100%	Librement disponible

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Route des Plaines-du-Loup 55, CH-1018 Lausanne
T +41 58 611 06 66, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, CCP: 10-11504-8

Büro Deutschschweiz
Limmatstrasse 111, CH-8005 Zürich
T +41 58 611 07 40, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, PCK: 10-11504-8

www.tdh.org
www.facebook.com/www.tdh.org
www.twitter.com/tdh_org
www.instagram.com/tdh_org

Terre des hommes
Aide à l'enfance.

Votre dernier cadeau sera le plus beau!

Vous pouvez disposer librement de 100% de votre succession et de ce fait, vous pouvez mentionner Terre des hommes dans votre testament.

Si vous instituez par un legs ou une part successorale Terre des hommes dans votre testament:

- Nous nous engageons à utiliser vos dons selon la charte de Terre des hommes au profit des enfants en situation de grande précarité.
- Nous vous garantissons la discrétion et le secret professionnel de vos données transmises.
- La Fondation Terre des hommes est exonérée de l'impôt successoral dans tous les cantons de Suisse. Pour l'étranger, merci de nous contacter.

Dans le Guide pratique «Un testament en faveur de la vie» vous trouverez d'autres informations utiles autour de la rédaction d'un testament.

Avez-vous des questions quant à votre évaluation? La répartition légale ne correspond pas à vos idées? Monsieur Pascal Pittet se tient volontiers à votre disposition pour vous conseiller par téléphone: téléphone 058 611 06 56 ou e-mail pascal.pittet@tdh.org. Nos conseils sont gratuits et confidentiels.

Remarque: Les valeurs indiquées se rapportent à vos biens successoraux. L'étendue de la succession comprend tous les actifs et passifs de vos biens. Pour les personnes mariées, après le décès, on procède d'abord à la liquidation du régime matrimonial – avant la liquidation successorale.

Important: Si des changements interviennent dans votre situation familiale, cela peut engendrer des modifications au niveau des successions légales, des parts réservataires et des quoteparts libres. C'est pourquoi vous devriez régulièrement vérifier l'actualité de votre testament. Si vous ne laissez pas de testament, les héritiers légaux constituent une communauté héréditaire et chaque héritier dispose des mêmes droits sur les différents biens successoraux.

Les résultats de la simulation de la répartition successorale se basent sur les données fournies par l'utilisateur ainsi que sur le droit des successions suisse. La moribono SA et la Fondation Terre des hommes déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude des données. La simulation de la répartition successorale a un caractère non contraignant et ne remplace pas une expertise approfondie par un professionnel. Toutes les données sans garantie.

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Route des Plaines-du-Loup 55, CH-1018 Lausanne
T +41 58 611 06 66, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, CCP: 10-11504-8

Büro Deutschschweiz
Limmatstrasse 111, CH-8005 Zürich
T +41 58 611 07 40, E-Mail: info@tdh.org
www.tdh.org, PCK: 10-11504-8

www.tdh.org
www.facebook.com/www.tdh.org
www.twitter.com/tdh_org
www.instagram.com/tdh_org